

# Arcelor-Mittal : Scandale aux déchets toxiques

mercredi 1er octobre 2008, par [GAY Vincent](#) (Date de rédaction antérieure : 25 septembre 2008).

Arcelor-Mittal est le symbole d'un capitalisme transnational, réussite industrielle, profits en hausse, investissements en pagaille... Derrière la carte postale, se cachent de lourds secrets qui, du point de vue social ou environnemental, laissent deviner la face sombre d'une multinationale florissante. Les 595 licenciements du site de Gandrange (Moselle) avaient déjà écorné cette réputation ; c'est aujourd'hui le site de Dunkerque qui est sur la sellette et fait l'objet de l'attention de la justice, mais pour une tout autre raison.

Dunkerque et la région Nord-Pas-de-Calais représentent l'un des piliers de l'entreprise, à l'abri, momentanément peut-être, des dégraissages : une production annuelle de 7 millions de tonnes, 4700 salariés sur les sites de Dunkerque et Mardyck, 30 % des ventes d'acier du groupe en Europe, des investissements de 300 millions d'euros pour la rénovation des hauts-fourneaux, des embauches en augmentation... Au total, dans la région, ArcelorMittal emploie 6000 personnes.

Mais une telle réussite n'est pas le simple résultat de « bons » choix productifs, et les énormes profits de la multinationale ne reposent pas sur la seule exploitation de ses salariés. C'est ce qu'a révélé la découverte d'un trafic de déchets toxiques, qui dure depuis plus de dix ans et qu'Arcelor aurait orchestré, mettant en cause trois autres sociétés ainsi qu'un douanier. L'aciérie de Dunkerque produit des déchets, qu'elle doit envoyer en Seine-Maritime afin qu'ils soient traités par l'entreprise Sonolub. En réalité, Sonolub n'a jamais vu la couleur de ces déchets, puisqu'ils sont restés stockés à Dunkerque, afin d'être revendus comme carburants à de gros pétroliers, notamment en Belgique. Or, il ne s'agit pas là d'un simple carburant, mais de fioul naphtaliné, c'est-à-dire d'un produit cancérigène.

Les déchets, non traités, sont directement utilisés, sans prise en compte des risques sanitaires engendrés. Entre 1993 et 2005, des millions de tonnes sont concernées... Non content de vendre consciemment ces produits polluants, il semblerait qu'Arcelor ait déclaré que le produit vendu était du fioul domestique, ce qui lui a permis de toucher des sommes importantes via le remboursement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Une information judiciaire a été ouverte pour « *corruption, concussion, faux et usage de faux* » et « *exportations non déclarées de déchets nuisibles* ». En février 2007, Lakshmi Mittal était venu à Dunkerque se féliciter des performances du site. Si on ne peut dire jusqu'à quel point ce grand patron est au courant des malversations de son entreprise, il est certain qu'il participe d'un système industriel et économique prédateur, tant pour la nature que pour les hommes et leur santé, que ce soit via ce type de pollutions ou en profitant des opportunités d'enrichissement qu'offrent les systèmes d'échanges de droits à polluer pour les industriels.

---

**P.-S.**

\* Paru dans Rouge n° 2267, 25/09/2008.